

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 920

présenté par

Mme Hobert, M. Carpentier, M. Chalus, M. Charasse, M. Claireaux, Mme Dubié, M. Falorni,
M. Giacobbi, M. Giraud, M. Krabal, M. Jérôme Lambert, M. Maggi, Mme Orliac, Mme Pinel,
M. Robert, M. Saint-André, M. Schwartzenberg et M. Tourret

ARTICLE 33 OCTIES

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 4° Au deuxième alinéa de l'article L. 412-6, le mot : « locaux » est remplacé par le mot :
« lieux ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle.